

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal

4.3.2.
Règlement graphique
CLERE-DU-BOIS Nord-Est

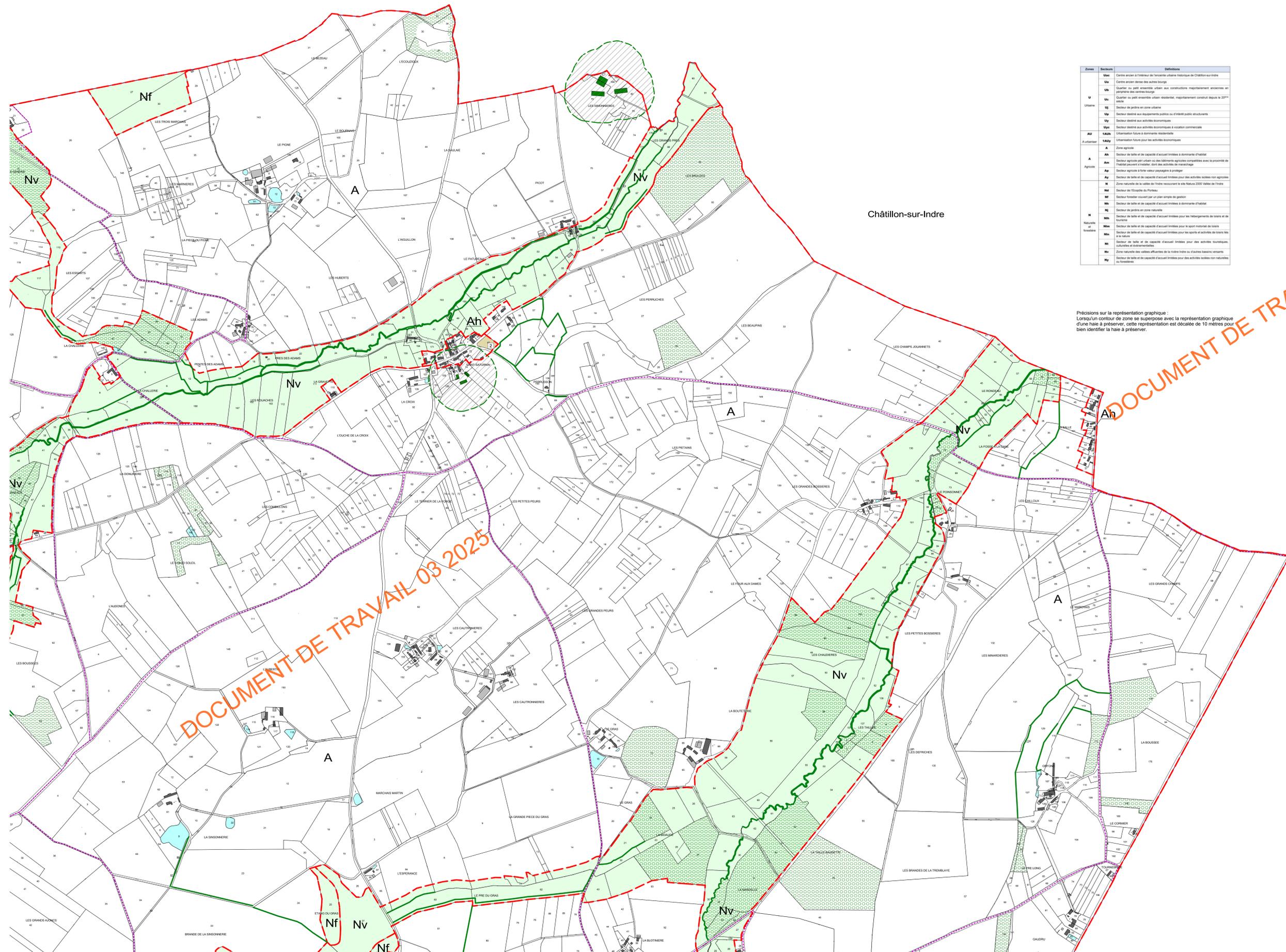
1/5000

Le Président
Gérard NICAUD

Zones	Secours	Définitions
Urbaine	Uae	Centre ancien à l'initiative de l'ensemble urbain historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien denses des autres bourgs
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres bourgs
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
	Up	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Uy	Secteur destiné aux activités économiques
	Uze	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Uz	Utilisation future à dominante résidentielle
	Uz	Utilisation future pour les activités économiques
Agriculture	A	Zone agricole
	Aa	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Aa	Secteur agricole pour plan ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat pouvant à l'occasion, être des activités de maraîchage
	Ap	Secteur agricole à forte valeur patrimoniale à protéger
	Ar	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non agricoles
	Ar	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recourant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	At	Secteur de l'Église du Porteur
	At	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	At	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	At	Secteur de jardins en zone agricole
Naturelle et forestière	N	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les regroupements de toits et de forêts
	Nb	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Nc	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Nd	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et éducatives
	Nf	Zone naturelle des vallées affluentes de la rivière Indre ou d'autres bassins versants
	Nv	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non résidentielles ou forestières

Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE



LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'AP (dont point de vue :)
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménager) accordé
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres
- ELEMENT A PRESERVER
- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- Environnement : bois
- Paysage : espace vert urbain
- Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
- Paysage : élément bâti
- Environnement (hydraulique) : fossé
- Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
- ETAT DES LIEUX (année 2022)
- Bâtiment agricole
- Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)

